

Azille Info 8

<http://www.mairie-azille.com>
mairie-azille@orange.fr
04 68 91 40 08

Directeur de la publication
Le maire



DÉCEMBRE
2022

Édito

Sommaire

CÔTÉ VILLAGE

- Agenda
- Féerie de Noël
- Soirée dédicace
- Les amis de Georges
- Décorations de Noël
- Cabane à livres

CÔTÉ MAIRIE

- Délibérations des conseils municipaux du 15/11/2022 et du 13/12/2022
- Distribution des colis de Noël
- Réfection de la voirie

A SAVOIR

- Etat Civil

Cette année 2022 a vu le monde autour de nous fondamentalement changer avec son cortège de mauvaises nouvelles et de déséquilibres. 2023 ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices et risque de nous apporter son lot de nouvelles épreuves.

2

Et si nous nous posions quelques jours pour, en ces moments de fêtes de fin d'année retrouver nos familles, nos amis ?

S'offrir une parenthèse et réaliser la chance que nous avons d'habiter dans un village où la proximité n'est pas une chimère, où l'on rencontre tous les jours des personnes de notre connaissance, où la solidarité n'est pas un vain mot. Un village enfin où beaucoup de nos anciens peuvent continuer vivre dans leur maison avec les services nécessaires à leur confort et leur sécurité.

3

4

Décider malgré les doutes et les incertitudes de prendre le temps de profiter de ce moment que d'aucuns nomment la trêve des confiseurs pour souffler et reprendre des forces.

4

Après deux années blanches, nous allons pouvoir nous retrouver enfin pour la cérémonie des vœux 2023. Ce sera un moment de convivialité et de partage avant de repartir chacun vers nos quotidiens. Toute l'équipe municipale vous souhaite de passer d'heureuses fêtes de fin d'année et je vous donne RDV le 13 janvier au foyer pour vous présenter nos vœux.

Le maire

« Pour être heureux, il faut essayer de vivre chaque minute au charme que nous lui trouverons lorsqu'elle ne sera plus qu'un souvenir. »

Henri Troyat



Côté village

Agenda

27/12 : « Noël d'ici et d'ailleurs » au foyer, donné par les sœurs du monastère d'AZILLE. Concert suivi d'un moment convivial autour d'un vin chaud. Entrée gratuite.

31/12 : Réveillon de la Saint-Sylvestre organisé par la MJC ; réservation jusqu'au 24/12 à la mairie, bar des artistes et Azille Accueil.

13 janvier 2023 : Cérémonie des vœux à partir de 18h30 au foyer municipal

Féerie de Noël



La féerie de Noël organisée par l'association Les Petits Eco-liers le 10 Décembre a permis de réunir une trentaine d'exposants. Les enfants ont pu bénéficier d'un atelier maquillage, déguster de très bons gâteaux confectionnés par les parents et même se faire photographier avec le Père Noël. C'était une 1ère édition.

Souhaitons-en d'autres à venir avec un public encore plus nombreux. Les bénéfices générés par ce type d'événement sont utilisés au bénéfice de nos écoles.

Soirée Dédicace



A l'invitation d'Azille Accueil et en partenariat avec la mairie, Michel Freis est venu présenter son livre « L'épreuve du temps », publié aux éditions Spinelle et distribué sur les sites internet de Cultura et de la Fnac. Plusieurs temps de lecture de passages du livre ont ponctué cette rencontre sans jamais bien sûr déflorer la fin. Ils ont donné l'envie aux auditeurs d'acquiescer le livre. C'est par le pot de l'amitié que ce moment s'est conclu. Souhaitons au livre un grand succès.



Les amis de Georges

Samedi 19 novembre a eu lieu la soirée « Les Amis de Georges » organisée par la MJC.

Une trentaine de chansons a été interprétée avec bonheur par le duo Olivier Nunge et Marc Hévéa de la troupe « À tout bout de chant » qui s'était déjà produite à Azille, notamment l'année dernière autour des chansons de Jean Ferrat.

Décorations de Noël

Notre village s'est mis à l'heure des fêtes. Les décorations lumineuses économes en énergie ont été installées, le sapin a repris ses airs de majesté. Les enfants ont cette année la possibilité de glisser une lettre au Père Noël dans la boîte aux lettres installée à cet effet, le tout sur la piste de danse. Nous vous encourageons à décorer vos façades ou vos fenêtres : une bougie, une branche de sapin... Notre village le mérite !



Cabane à livres



Notre appel à volontariat pour fabriquer une cabane à livres est un succès. Nous remercions donc chaleureusement les habitants qui se sont manifestés. Nous avons retenu la proposition de Jérôme Delencre. Les plans sont finalisés. La cabane sera installée sur les allées au niveau de la bibliothèque.

Délibérations du conseil municipal du 15 novembre 2022

Délibération 38-2022 : mise en place d'une médiation préalable avec le CDG

La loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire a pérennisé et généralisé la Médiation Préalable Obligatoire (MPO). Le décret n° 2022- 433 du 25 mars 2022, relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux, met en œuvre ce dispositif.

La médiation est une voie novatrice qui a vocation à éviter un recours contentieux et à rapprocher les parties en vue de réinstaurer un dialogue. La MPO est obligatoire entre un employeur public et son agent avant tout recours contentieux de ce dernier contre l'une des décisions individuelles défavorables listées par le décret.

La mission de MPO est une compétence obligatoire des Centres de Gestion. Les collectivités/établissements publics y adhèrent cependant volontairement par convention.

Cette délibération vise à autoriser le maire à signer une convention avec le CDG 11. Cette convention permettra en cas de conflit avec un salarié de mettre en place une médiation menée par le CDG. La délibération est prise à l'unanimité

Délibération 39-2022 : Choix du cabinet pour conduire la révision du PLU.

La commune s'est engagée dans un processus de révision du PLU. Un appel d'offre a été lancé auquel 2 entreprises ont répondu : SOLIHA et COGEAM. L'analyse des offres a été faite sur la base de l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères pondérés suivants : la valeur technique de l'offre pour 60% et le prix pour 30%

Au vu des dossiers fournis, le choix de la commission s'est porté sur SOLIHA. Le maire propose donc de retenir ce cabinet.

La délibération est prise à l'unanimité

Délibération 40-2022 : Mise en place d'un système de participation financière à la réservation des salles communales.

Cette délibération vise à revoir la participation financière demandée pour la location des salles communales en tenant compte de l'évolution du coût de l'énergie. La délibération fixe les participations comme suit : pour le foyer le WE 100 € avec la cuisine, pour la petite salle de la gare 20 € le WE.

La délibération a été adoptée par 9 voix contre 6.

Délibération 41-2022 : Incorporation de biens présumés vacants dans le domaine communal parcelle D101.

Une parcelle de 9278 mètres carrés en sortie de village en face de Floris est considérée comme bien présumé vacant. Le conseil municipal

accepte que cette parcelle soit incorporée dans le domaine communal.

La délibération est prise à l'unanimité

Délibération 42-2022 : Attribution définitive de compensation de Carcassonne Agglo pour 2022

La CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) définit la méthode d'évaluation des charges territoriales et propose par commune un montant de Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) et rend un avis sur les révisions de FCCT. La CLECT du 10/11 /2022 propose de nouvelles compensations. L'attribution 2022 a ainsi été recalculée sur les bases d'imposition 2022. Le montant du fonds de compensation proposé pour Azille augmente donc de 8931€, cette somme supplémentaire étant versée avant la fin de l'année. Le maire propose au conseil d'accepter l'attribution proposée.

La délibération est prise à l'unanimité

Délibération 43-2022 : Décision modificative du budget 2022.

Le budget du chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » doit être augmenté pour tenir compte notamment de l'augmentation du point d'indice.

Le maire propose de prendre une décision modificative du budget.

On reprend 11465 € du compte C/739211 et 15000€ du C/6419 pour créditer le compte C/64111 D'un montant de 26465€.

La délibération est prise à l'unanimité

L'intégralité du Procès-Verbal est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

Délibérations du Conseil Municipal du 13 décembre 2022

Délibération 46-2022 : les travaux de voirie sont réalisés par le Syndicat Intercommunal de Cylindrage de La Redorte (SIC).

Etablissement Public de Coopération Intercommunale auquel la Commune a délégué sa compétence « voirie ». Le maire informe le Conseil de la possibilité de demander au syndicat de faire un emprunt pour le compte de la Commune afin de financer ces travaux. € Le remboursement peut se faire par fiscalisation ou par budgétisation. Le maire propose de demander au Syndicat Intercommunal de Cylindrage de réaliser un emprunt de 440 000 € afin de financer les travaux à venir, sur une durée de 15 ans, le remboursement de l'emprunt se faisant par fiscalisation.

La délibération est prise à l'unanimité.

Délibération 47-2022 : Achat des parcelle A2565 et A2563.

Les pieds du Portail Neuf appartenaient à 2 propriétaires privés. Le maire propose de racheter les 2 parcelles concernées. Un géomètre a créé 2 parcelles. La commune les rachète pour l'euro

Côté Mairie

symbolique et les frais notariés sont à la charge des vendeurs.

La délibération est prise à l'unanimité.

Délibération 48 2022 : Lancement de la révision du PLU. Le maire expose les raisons pour lesquelles la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) est rendue nécessaire : le PLU actuel date de 2008 et ne tient donc pas compte des nouvelles règles portées par la loi Climat et Résilience du 22/08/2021 notamment celles concernant la définition des zones agricoles ou à urbaniser et le respect de l'objectif de la zéro artificialisation nette. Il convient également de mettre le PLU en conformité avec les préconisations du SCOT de Carcassonne Agglo. Enfin le nouveau PLU doit prendre en compte la valorisation du patrimoine historique et paysager, en particulier dans les opérations de revitalisation du centre ancien. Le maire expose également l'ensemble des modalités de concertation qui seront mises en œuvre pendant toute la durée de l'élaboration du projet. Il confirme que la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du PLU est confiée à SOLIHA-Méditerranée, 30000 Nîmes. Le maire sollicite également la délégation pour signer toutes les pièces nécessaires concernant la révision du PLU et d'associer tout au long de la révision les personnes publiques désignées aux articles L132.7 132.9 132.10 du code de l'urbanisme et de consulter si elles en font la demande, les personnes publiques prévues au titre des articles L 132.12 ET 132.13 du code de l'urbanisme.

La délibération est prise à l'unanimité

Délibération 49-2022 : choix du fournisseur de photocopieurs. Le marché des photocopieurs arrive à son terme en juin 2023. 3 sociétés ont été contactées : BUREAUTIQUE SOLUTIONS, FAC SIMILE, DIGIT INNOVATION. Chacune a fait parvenir un devis. Après examen des réponses reçues, le maire propose de retenir la proposition de FAC SIMILE. Location sur 21 trimestres : 605.00€HT. Les coûts de copie : 0.00278 HT la page en N /B et 0.0278 HT la page en couleur. La délibération est prise à l'unanimité.

Délibération 50-2022 : Convention de servitude pour les jardins partagés. Servitude de passage d'une canalisation souterraine entre Messieurs SARDA Jacques et Thierry et la commune d'Azille.

M. Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer un acte notarial de servitude pour le passage d'une canalisation souterraine concernant l'alimentation en eau des jardins partagés au lieu-dit, Rec du Cercle pour les parcelles : C1258, 92 et 95. Les parcelles concernées par cette servitude sont cadastrées C1419 et C1421 appartenant aux deux frères SARDA Jacques et Thierry. La constitution de servitude est consentie par les frères SARDA sans indemnité demandée à la commune. La commune prendra en charge les frais de l'acte notarié. Le

maire demande à être autorisé à signer tous les documents relatifs à l'affaire et notamment l'acte notarié concernant le passage de la canalisation souterraine pour les parcelles C1419 et C1421.

La délibération est prise à l'unanimité

L'intégralité du Procès-Verbal sera dès son adoption consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

Distribution des colis de Noël

Le 17 décembre les membres du conseil municipal se sont égayés dans les rues du village pour distribuer les traditionnels colis de Noël auprès de tous les habitants de + de 70 ans. Cette année ce sont donc 134 personnes, 58 couples, 4 personnes en maison de retraite et 4 sœurs du couvent qui auront le bonheur de déguster les produits choisis.



Réfection de la voirie

Plusieurs rues du village ont fait l'objet de travaux de réfection réalisés par le SIC. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre des programmes annuels déterminés par nos soins. Ici une photo de la promenade basse.

À savoir

Etat Civil

Mariage

Le 17/12/2022 se sont unis Florian PECH et Agnès PERONNE.

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés.

Naissance

Le 30/11/2022 est né à Carcassonne Ethan GARDIDOU, fils de Jérémy GARDIDOU et de Perrine BRAS.

Toutes nos félicitations aux parents.

Décès

Le 03/12/2022 est décédée Aline Marie CADASTREM née BETOR à Rieux-Minervoïs.

Toutes nos condoléances à la famille et aux amis.